

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 06/05/2021
ID Télétransmission : 033-213300635-20210504-116976-DE-1-1

**Séance du mardi 4 mai 2021
D-2021/178**

Date de mise en ligne :

certifié exact,

Aujourd'hui 4 mai 2021, à 14h02,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaëtan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Monsieur Antoine BOUDINET, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Véronique SEYRAL,

Madame Géraldine AMOUROUX et Monsieur Pierre de Gaëtan NJIKAM MOULIOM présents à partir de 15h31, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 17h25, Madame Alexandra SIARRI présente jusqu'à 17h30, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 18h00, Monsieur Maxime GHESQUIERE présent jusqu'à 18h00

Excusés :

Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Sandrine JACOTOT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

**Bordeaux Fête le Vin 2021. Convention de partenariat entre la
Ville de Bordeaux et l'Office de tourisme et des congrès de
Bordeaux Métropole. Autorisation. Signature.**

Madame Nadia SAADI, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La 12^{ème} édition de Bordeaux Fête le Vin se déroulera du jeudi 17 au dimanche 20 juin 2021. Organisée par l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM), cette manifestation a pour ambition d'accompagner le positionnement de Bordeaux comme « Capitale mondiale du vin ».

L'OTCBM propose d'adapter l'édition 2021 au contexte sanitaire :

- Réinventer l'expérience sur les quais de Garonne : implantation de 3 grands Pavillons sur les quais ou sur les Quinconces,
- Irriguer le territoire métropolitain : déploiement des offres dans la Métropole au-delà du cœur historique,
- Prolonger la marque et les valeurs (l'humain, la découverte, le partage de connaissance, la fête, la convivialité, les démarches éco-responsables) à travers de nouveaux vecteurs : Bordeaux Fête le Vin chez les restaurateurs, les cavistes, ...
- Les ateliers, dégustations thématiques, accords mets-vin... seront ouverts sur les 4 jours de la fête, sur réservation.

Suite au report de l'édition 2020, l'OTCBM a maintenu certains éléments de la programmation qui restent compatibles avec la situation sanitaire :

- L'exposition Le Chat Déambule de Philippe Geluk, une vingtaine de statues monumentales du célèbre félin, se tiendra à partir du 17 juin.
- 4 grands voiliers seront affrétés par l'OTCBM : le Marité, le Sedov, le Français, le Galéon et seront ouverts en visite en journée et pour des privatisations en soirée.

L'avant-programme de l'édition 2021 est annexé au projet de convention ainsi que le budget prévisionnel qui s'établit aujourd'hui à 1 221 516,67 € HT. La participation financière demandée à la Ville est de 150 000 €.

Aussi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- attribuer et verser une subvention de 150 000 € à l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole pour l'organisation de la manifestation Bordeaux fête le vin 2021, qui sera imputée sur le budget de l'exercice en cours (fonction 9 - sous fonction 95 - nature 65748),
- signer la convention ci-annexée.

ADOpte A LA MAJORITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Madame Brigitte BLOCH, de Monsieur Fabien ROBERT et de Madame Géraldine AMOUROUX

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 mai 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Nadia SAADI

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'OFFICE DE TOURISME
ET DES CONGRES DE BORDEAUX METROPOLE
BORDEAUX FETE LE VIN 2021**

Entre

La Ville de Bordeaux, dont le siège social est situé à l'Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33045 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n°.....du Conseil municipal en date du, reçue à la Préfecture le,

ci-après désignée « la Ville de Bordeaux » d'une part,

et

L'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole, « association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 » dont le siège social est situé 12 cours du XXX Juillet, 33000 Bordeaux, immatriculée sous le numéro de Siret 78180455400017 et dont les statuts ont été modifié et approuvé le 26 mars 2019, représentée par Madame Brigitte BLOCH, Présidente de l'association dûment mandatée.

ci-après désignée « l'Office de tourisme et des congrès » d'autre part,

Exposé

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la ville.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1^{er} du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

Il a été convenu :

Article 1. Objet de la convention

La 12^{ème} édition de Bordeaux Fête le Vin se déroulera du jeudi 17 au dimanche 20 juin 2021. Organisée par l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM), cette manifestation a pour ambition d'accompagner le positionnement de Bordeaux comme « Capitale mondiale du vin ».

La présente convention a pour objet de définir les objectifs et les moyens mis en œuvre par l'Office de tourisme et des congrès ainsi que les modalités de versement de la participation financière de la Ville de Bordeaux.

Article 2. Objectifs et moyens mis en oeuvre

Pour cette nouvelle édition de « Bordeaux Fête le Vin », l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole propose d'adapter l'édition 2021 au contexte sanitaire :

- Réinventer l'expérience sur les quais : implantation de 3 grands Pavillons sur les quais ou sur les Quinconces,
- Irriguer le territoire métropolitain : déploiement des offres dans la Métropole,

- Prolonger la marque et les valeurs (l'humain, la découverte, le partage de connaissance, la fête, la convivialité, les démarches éco-responsables) à travers de nouveaux vecteurs : Bordeaux Fête le Vin chez les restaurateurs, les cavistes, ...
- Les ateliers, dégustations thématiques, accords mets-vin... seront ouverts sur les 4 jours de la fête, sur réservation.

Suite au report de l'édition 2020, l'OTCBM a maintenu certains éléments de la programmation qui restent compatibles avec la situation sanitaire :

- L'exposition Le Chat Déambule de Philippe Geluk, une vingtaine de statues monumentales du célèbre félin, se tiendra à partir du 17 juin.
- 4 grands voiliers seront affrétés par l'OTCBM : le Marité, le Sedov, le Français, le Galéon et seront ouverts en visite en journée et pour des privatisations en soirée.

L'avant programme de l'édition 2021 est annexé à la présente convention.

Article 3. Mise à disposition des moyens financiers

Le budget prévisionnel de « Bordeaux Fête le Vin » s'établit à 1 221 516.67 euros HT. La Ville de Bordeaux s'engage à octroyer à l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole une subvention de 150 000 € maximum pour contribuer à l'organisation de cette manifestation.

Le règlement s'effectuera de la manière suivante :

- 100 000 € à la signature de la présente convention,
- 50 000 € seront versés sur présentation du bilan financier définitif de la manifestation. Il sera égal au montant nécessaire à l'équilibre financier de la manifestation en recettes/dépenses et ne pourra être supérieur à 50 000 €.

Dans le cas où les dépenses réelles seraient inférieures à la dépense subventionnable, la participation de la Ville de Bordeaux sera réduite au prorata de l'équilibre. Le bénéficiaire s'engage à rembourser à la Ville de Bordeaux les sommes déjà versées qui viendraient en excédent du montant définitif de la participation municipale.

Les versements seront effectués au compte ouvert au nom de l'organisme bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériel, supports de communication...) pourront être mises en œuvre pour la réalisation de la manifestation.

Article 4. Conditions générales

L'Office du tourisme et des congrès s'engage :

- 1/ à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2/ à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
- 3/ à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 4/ à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 5/ à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant : « association soutenue par la Mairie de Bordeaux ».

Article 5. Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour l'année 2021. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 6. Condition de résiliation

En cas de non-respect par l'Office du tourisme et des congrès de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Office du tourisme et des congrès.

Article 7. Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'Office du tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984),
- tout document faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient de tenir toute réunion utile à l'organisation et à l'évaluation de la manifestation à venir.

Article 8. Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Office du tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole.

Article 9. Election de juridiction

Les deux parties conviennent que les tribunaux compétents relatifs à l'application de la présente convention sont ceux siégeant à Bordeaux.

Article 10. Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'Office du tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole, 12 cours du XXX Juillet à Bordeaux

Fait à Bordeaux, en 4 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,
Le Maire
Pierre Hurmic

**Pour l'Office de tourisme et des congrès
de Bordeaux Métropole**
La Présidente
Brigitte Bloch

Budget prévisionnel

BFV BUDGET PREVISIONNEL	
RECETTES	2021
COLLECTIVITES TERRITORIALES	360 000,00 €
Mairie de Bordeaux	150 000,00 €
Bordeaux Métropole	120 000,00 €
Conseil Régional Aquitaine	90 000,00 €
PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	471 000,00 €
CIVB	180 000,00 €
Casino Barrière	291 000,00 €
PARTENAIRES PRIVES (partenaires pressentis)	170 350,00 €
RECETTES DIVERSES HT	220 166,67 €
Recettes pavillons Quais ou Quinconces	120 000,00 €
Dégustations lieux insolites (10 000 personnes 5euros TTC)	41 666,67 €
Visites voiliers (9 600 personnes 5euros TTC)	40 000,00 €
Spectacles musée des douanes (300 entrées à 20 euros TTC)	5 000,00 €
Soirées Vins bio (600 entrées à 12 euros TTC)	6 000,00 €
Participation mission ingénierie Geluck	7 500,00 €
	2021
TOTAL RECETTES	1 221 516,67 €

DEPENSES	
AMO	199 250,00 €
Equipe projet, honoraires, pilotage	199 250,00 €
PAVILLONS x3	408 000,00 €
AMENAGEMENT DES ESPACES	56 830,00 €
SOUS TOTAL COTE OUEST	664 080,00 €
EXPOSITIONS	29 544,00 €
AUTRES ANIMATIONS	57 510,00 €
VERRES / PORTES VERRES / VINS / LOGISTIQUE	141 200,00 €
NAUTISME	93 000,00 €
PARTENARIAT SUD OUEST	60 182,67 €
AUTRES COMMUNICATION CREATION ET SUPPORTS	20 500,00 €
OPERATION RESTAURANTS	132 000,00 €
ORGANISATION GENERALE BGE	23 500,00 €
SOUS TOTAL OTCBM	557 436,67 €
	2021
TOTAL DEPENSES	1 221 516,67 €
	2021
RESULTAT PROVISoire	0,00 €

17-20 juin 2021

Bordeaux

fête le

Vin

Étude d'un nouveau format

17-20 juin 2021

Bordeaux

fête le

Vin

ADAPTATION AU CONTEXTE 2021

Des aménagements adaptés aux protocoles sanitaire

Gestion des flux, Densité de personnes au m², Circuit d'air, Horaires,
Gel hydroalcoolique et masques en libre accès

Des Jauges Maitrisées, sans grands rassemblements

Des rendez-vous uniquement sur billetterie, un contrôle systématique de la jauge.

Un programme adaptable en fonction de la situation sanitaire

Certaines offres feront l'objet d'annulation en cas de dégradation de la situation sanitaire

17-20 juin 2021

Bordeaux

fête le

Vin

ADAPTATION AU CONTEXTE 2021

Réinventer l'expérience sur les quais

Implantation de 3 grands Pavillons sur les quais ou sur les Quinconces

Irriguer le territoire Métropolitain

Déploiement des offres dans la Métropole

Prolonger la marque & les valeurs à travers de nouveaux vecteurs

Bordeaux Fête le Vin chez les restaurateurs, les cavistes ...

LES PAVILLONS BORDEAUX FÊTE LE VIN

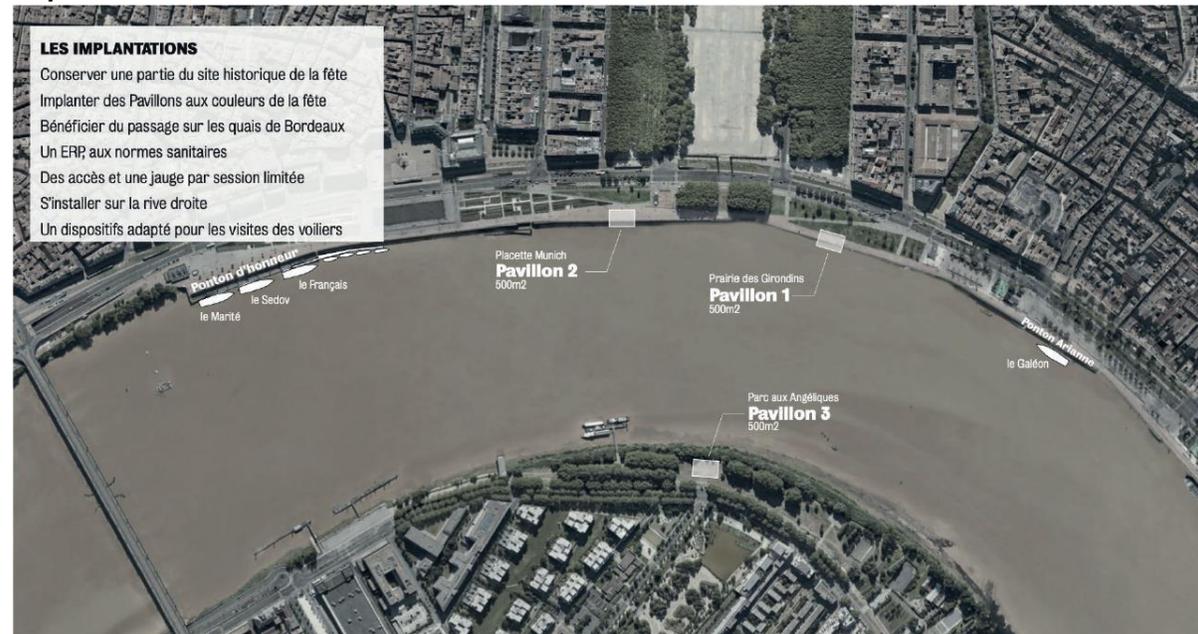
Création de 3 espaces

Sur le format du pavillon de l'Ecole du Vin de Bordeaux



Ateliers, dégustations thématiques, accords mets-vins ...
Ouverts les 4 jours de la Fête, sur réservation.

Option 1



Option 2



LES DÉGUSTATIONS INSOLITES

Bordeaux Fête le Vin ouvre les portes

de lieux pas ou peu connus du public, où la dégustation de vin semble insolite.

L'objectif est de faire bruisser Bordeaux Fête le Vin dans toute la Métropole pour égaler l'ampleur de la manifestation sur les quais.

Une quinzaine de lieux seront sélectionnés pour accueillir les visiteurs du jeudi au dimanche.

Quelques pistes de réflexion :



Pelouse de stade



Terrasse insoupçonnée



Lieu hors du commun

LES COMMERCES AUX COULEURS DE LA FÊTE

Restaurants, cavistes, épiceries

se joignent à Bordeaux Fête le Vin.

Chacun d'entre eux pourra proposer un menu, une bouteille ou un panier spécial pendant les 4 jours, des animations pourront être proposées dans ces établissements...

Chacun de ces lieux sera répertorié et mis en lumière sur nos outils de communication, au travers d'une carte interactive, de contenus photo et vidéo, etc.



AUTRES ÉLÉMENTS DE LA PROGRAMMATION

Suite au report de l'édition 2020

nous avons maintenu certains éléments de la programmation qui restent compatibles avec la situation sanitaire :

L'exposition *Le Chat Déambule* de Philippe Geluck, une vingtaine de statues monumentales du fameux félin qui vient prendre ses quartiers d'été à Bordeaux à partir du 17 juin.

4 grands voiliers sont affrétés par l'Office de Tourisme : le Marité, le Sedov, le Français et le Galéon et seront ouverts à la visite en journée et pour des privatisations en soirée.

